

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Septembre 2017

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET, Mr Michel D'ELIA, Mr Didier SIMONNET.

Pouvoir : Mr Ludovic GRAINCOURT pour Mme Marielle SAVROT

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

La séance démarre à 20 heures.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance.

1) Décisions Modificatives budgétaires pour les amortissements

Suite à un courrier de la trésorerie, la municipalité a été informée que les comptes 202, 203 et 204 doivent être amortis si les études sont suivies de travaux. Monsieur le Maire, propose les opérations d'ordre et modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- Article 6811 (Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) : + 21 425 euros
- Article 023 (Virement à la section d'investissement) + 21 425 euros

En recettes d'investissement :

- Article 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 21 425 euros
- Article 28031 (Amortissement des frais d'études) + 20 339 euros
- Article 2804172 (Amortissement des bâtiments et Installations) : + 849 euros
- Article 2802 (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre) + 237 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives et décide de les inscrire au budget et fixe la durée d'amortissement à 3 ans pour le compte 204.

2) Appel d'Offres programme de voirie 2017

Un appel d'offres avait été publié le 11 Août 2017 concernant la création de parking, trottoirs et réseau d'eaux pluviales rue de Beire le Fort.

La date limite de réception des plis était fixée au 15 septembre à 17 heures. La commission d'appels d'offres s'est tenue le 20 septembre 2017 à 17h30.

7 offres ont été remises conformes et dans les temps (GUINOT TP, ROGER MARTIN, NOIROT TP, LORIN TP, GAUDRY BTP, EIFFAGE, COLAS EST). Les offres de prix étaient très serrés (moins de 10% entre le plus et le moins disant).

Compte tenu des différents critères, la CAO a retenu le moins disant : l'entreprise NOIROT TP pour la somme de 60 991,25 euros.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

3) Fiscalité

Jean-Emmanuel ROLLIN, adjoint aux finances, rappelle que la Taxe d'habitation représentait 125 754 euros en 2016. L'exonération sera progressive sur 3 ans.

Concernant notre commune, le seul abattement concernant la TH est l'abattement famille qui est de 20% par personnes sur les 2 premières personnes à charge puis 25% pour toute personne au-delà de la troisième personne à charge.

L'adjoint nous liste les divers autres abattements sur les taxes possibles.

Le Conseil Municipal retient l'article 48 de la Loi de Finance Rectificative qui vise à permettre aux collectivités territoriales et à leurs groupements à fiscalité propre de décider que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pourra faire l'objet d'un abattement de 50% pour les propriétés situées dans le périmètre d'un projet d'intérêt général (PIG) "justifié par la pollution de l'environnement".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de maintenir l'abattement famille sur la Taxe d'Habitation dans les mêmes conditions.
- d'instaurer un abattement de 50% sur la Taxe sur le Foncier Bâti pour les propriétés situées dans le périmètre d'un projet d'intérêt général (PIG) "justifié par la pollution de l'environnement".

4) Maisons Fleuries

Suite aux 3 tournées, 26 prix ont été décernés par la commission. Les lauréats seront informés pour récupérer leurs bons d'achat Villaverde le jour des vœux du Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la distribution de bons d'achat pour Villaverde de Longeault pour un montant total de 385 euros.

5) Subventions pour les équipements bibliothèque – EPN – Mairie

Dans le cadre du projet de réaménagement des bâtiments Mairie – Ecole, nous avons validé la partie travaux qui est en cours. Il convient maintenant de valider la partie équipements (mobilier, informatique...) concernant la salle de classe, la bibliothèque, l'EPN et la mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet d'équipement et autorise le Maire de Collonges les Premières à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter les différents organismes concernés pour subventionner ce projet.

6) Dispositif Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR)

Vincent CROUZIER, 1^{er} adjoint, présente le dispositif ENIR et l'appel à projets émis par l'Etat.

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités (ENIR), les communes peuvent répondre, à l'appel à projets émis par l'Etat, en lien étroit avec les académies, au titre des investissements d'avenir, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

La création de notre EPN et sa mise à disposition des écoles pendant les temps scolaires peut entrer dans ce cadre. C'est également le cas d'autres aménagements et équipements informatiques demandés par les écoles. Pour pouvoir intégrer ce dispositif, la commune doit présenter un projet global en partenariat avec d'autres communes voisines sollicitant également l'Etat dans ce cadre. Ce projet devra être porté par un élu de l'une des communes qui sera porteur du projet global, contact privilégié et signataire du projet global avec le DASEN. Le dossier propre à chaque école concernée et engagée sera lui signé par le Maire de la commune et l'IEN de circonscription.

La commune s'est, dans un premier temps, rapprochée des communes de LONGCHAMP, et ROUVRES EN PLAINE. La commune de PERRIGNY LES DIJON a également dernièrement demandé à intégrer ce projet global. Le porteur du projet global désigné est Vincent CROUZIER, 1^{er} Adjoint de Collonges les Premières. Le soutien financier de l'Etat, dans ce cadre, est de 50% plafonné à 7 000 euros par Ecole avec un projet minimum de 4 000 euros par école pour être éligible. Notre projet concerne la deuxième session dont la remise des dossiers aura lieu entre fin Novembre 2017 et Janvier 2018 et donc le budget 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire de Collonges les Premières à :

- entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter L'Etat dans le cadre du dispositif Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité pour subventionner le projet de nouvelle bibliothèque et création de l'EPN ainsi que l'achat et la mise à disposition d'autres équipements nécessaires aux équipes pédagogiques et salles de classe du RPI.
- Intégrer, dans le cadre du dispositif ENIR, un projet global avec les communes de LONGCHAMP, ROUVRES EN PLAINE et de PERRIGNY LES DIJON et toutes les éventuelles autres communes qui s'y joindront.

7) Divers

✓ Bilan Méchoui:

Le méchoui du 14 juillet s'est bien déroulé avec la présence de 163 adultes, 72 adultes invités, 27 enfants et 3 enfants invités. Le coût restant à la charge de la commune est de 1 981,46€. Compte tenu de la défection d'un certain nombre d'inscrits, la commune va réfléchir à l'éventuelle mise en place d'une caution qui serait rendue sur présence.

✓ Concert:

Le concert organisé le 22 juillet par l'association L3R s'est bien déroulé malgré la présence de 1000 personnes.

✓ Point travaux d'aménagement du complexe Mairie - Ecole:

La fin des travaux est toujours programmée pour fin Avril 2018. La mairie devrait réintégrer son bâtiment fin décembre 2017. La cage d'ascenseur est à reprendre à cause d'un décalage de 13 cm du mur côté salle du Conseil. Des IPN doivent être ajoutés salle du Conseil sans surcoût. On aura une reprise des réseaux d'eaux usées à faire de par le raccordement des nouveaux sanitaires. Nous avons reçu un devis de 2900 euros par M. Bonnefoy. Des avenants ont été faits par l'entreprise Eiffage pour le lot électricité. Les réunions de chantier sont toujours programmées les mercredi matin.

✓ Expertise dégâts des eaux:

Une expertise a eu lieu par rapport aux inondations liées à un bâchage insuffisants mais elle est contestée et une nouvelle expertise sera à refaire pour ré-isoler les toilettes actuelles.

✓ Standard téléphonique :

La municipalité profite des travaux et du regroupement des lignes téléphoniques sur le site pour étudier la possibilité d'un standard téléphonique et de regrouper les 4 abonnements téléphoniques et internet actuels en un seul (Ecole maternelle, école élémentaire, bibliothèque et mairie). Cela permettra d'équiper chaque salle de lignes internes. Une offre sera reçue en octobre 2017.

✓ Fibre optique :

Les travaux de fibre optique avancent comme prévu. Orange sera en mesure de proposer des offres aux particuliers début décembre 2017. Pour les autres opérateurs, il faudra probablement attendre environ 3 semaines de plus.

✓ Opération Commune propre :

20 personnes ont participé samedi 20 septembre. On y a relevé moins d'enfants que l'an dernier.

✓ Pollution :

Un courrier a été envoyé au nouveau Ministre de l'Environnement concernant le problème des terrains pollués à la créosote.

- ✓ Gare :
La SNCF doit sécuriser le bâtiment qu'elle souhaite conserver et effectuer des tournées régulières.
- ✓ Bus et écoles :
Le bus gérant les trajets des enfants vers et de Longeault est systématiquement en avance de 3 minutes le matin et à midi. Certains élèves le ratent. Il sera étudié la possibilité de modifier les horaires des écoles de Longeault.
Certains riverains se plaignent de ne pouvoir sortir ou rentrer chez eux aux horaires des bus qui bouchent l'accès au parking et à leurs habitations. Ils demandent le décalage des zones d'arrêt.
- ✓ Rythmes scolaires :
Un courrier va être envoyé aux communes par la CCPD pour que celles-ci se positionnent rapidement sur les rythmes scolaires et le retour ou non à la semaine de 4 jours.
- ✓ PCAET :
Un courrier a été envoyé aux communes de la CCPD par Vincent DANCOURT pour un groupement de commandes. Toutes les communes abritant des classes de maternelle doivent effectuer un contrôle de l'air avant fin 2017.
- ✓ Transfert de Compétences Eau / Assainissement / Eaux Pluviales :
La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, de par ses statuts, doit récupérer ces compétences au 1^{er} Janvier 2018. Actuellement, ces compétences sont déléguées à des syndicats par les communes.
Pour cette reprise de compétences, il a été envisagé de fusionner tous les syndicats concernés (SIPIT, RACLE, Fauverney, Varanges, Arc sur Tille) en un seul et de déléguer ces compétences à ce grand syndicat. Cela est possible avec la loi NOTRe car le périmètre du syndicat s'étend sur 3 EPCI (condition indispensable). Le but est également de laisser la représentation actuelle et de ne pas devoir redésigner des élus. Il s'avère que la fusion des syndicats actuels constituerait un syndicat intercommunal et pas un syndicat mixte. Pour constituer un syndicat mixte, la CCPD devait donc devoir anticiper la reprise de ces compétences en 2017.
Mais cette proposition qui semblait la meilleure et convenait à tous a été refusée par la Préfecture lors de la dernière réunion sur le sujet. Il semble qu'on s'oriente maintenant vers un futur syndicat créé après le 1^{er} janvier 2018 et une nouvelle représentation avec de nouveaux élus désignés par la Communauté de Communes à raison d'1 élu pour 1000 habitants (soit 23 élus pour toute la CCPD).
- ✓ Transfert de la Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) :

La Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise, de par ses statuts, doit récupérer cette compétence au 1^{er} Janvier 2018. Actuellement, cette compétence est déléguée à des syndicats par les communes. Les syndicats actuels ont contacté la métropole dijonnaise et proposé de fusionner aux présidents des EPCI concernés. La CCPD et la Métropole Dijonnaise ne sont pas d'accord car cela entraînerait un transfert de compétence au syndicat et pas une délégation. Subsiste également le problème d'instauration d'une taxe GEMAPI de 40 € par an par habitant.

La CCPD propose de constituer un groupement de commandes pour qu'un EPCI à fiscalité propre volontaire porte l'Étude de transfert de la compétence GEMAPI sur le périmètre des Bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche. Cette étude, qui abordera tous les impacts techniques, financiers et juridiques de la prise de compétence GEMAPI, visera particulièrement à étudier précisément les modalités de la constitution d'un EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur le dit périmètre. Cette étude serait financée par la Métropole Dijonnaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.